

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 7 décembre 2023**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESES** : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélien PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **51. CENTRE AQUATIQUE CAP VERT – PRESENTATION DU RAPPORT D'INFORMATION A L'AUTORITE CONCEDANTE (RIAC) – ANNEE 2022 –**  
Rapporteur : Patrice BERTRAND

La gestion de la piscine Cap Vert des Herbiers, propriété de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, s'effectue dans le cadre d'une concession de service public.



En application de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport d'information comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le rapport de l'année 2022 transmis par la société LINOS. Il est indiqué que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L.1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de l'exposé qui précède,  
Vu le rapport d'information à l'autorité concédante pour la gestion de la piscine Cap Vert de l'année 2022 présenté aux membres de la commission de Contrôle Financier le 5 septembre 2023 et aux membres de la commission Aménagement le 7 novembre 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'information à l'autorité concédante relatif à la gestion de la piscine Cap Vert pour l'année 2022.

Roger BRIAND,  
Secrétaire de séance



18 DEC. 2023

Transmis en Préfecture le :  
Publié électroniquement le :

18 DEC. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

